



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR Sciences humaines
Année universitaire 2022-2023**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2 ;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 12/12/2022 et du 15/03/2023 relative aux capacités d'accueil, aux attendus et aux modalités de candidatures pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Psychologie parcours Psychologie clinique du développement, des apprentissages et du vieillissement** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2022-2023 :

Présidente : Annie VINTER, Professeure de psychologie du développement

Membres :

**Jean-Pierre THIBAUT, Professeur de psychologie du développement
Arnaud WITT, Maître de conférences de psychologie du développement
Prany WANTZEN Maîtresse de conférences de psychologie du développement**

Article 2 :

La Directrice de l'UFR Sciences humaines est chargée de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 1^{er} mars 2023

La Directrice de l'UFR Sciences humaines


Maryse GAIMARD